Démarche : PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Prendre un rendez-vous - Titre de

séjour "Immigration professionnelle"

Organisme : Bureau du droit au séjour

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire est destiné aux étrangers résidant dans l'arrondissement de Rouen ou de Dieppe, souhaitant prendre rendez-vous pour déposer une demande de titre de séjour pour un motif lié à l'immigration professionnelle qui ne relève pas du téléservice ANEF.

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr: https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager

INFORMATIONS IMPORTANTES

Conditions de la prise de rendez-vous

Ce formulaire est destiné aux étrangers résidant dans l'arrondissement de Rouen ou de Dieppe, souhaitant déposer une demande de titre de séjour (premier titre, renouvellement ou changement de statut) pour un motif qui n'est pas encore dématérialisé dans le téléservice ANEF.

Après avoir complété ce formulaire, une vérification de votre situation sera effectuée. Si vous remplissez bien les conditions prévues pour la démarche effectuée, le lien de prise de rendez-vous vous sera envoyé. Dans le cas contraire, vous serez orientés vers la démarche appropriée.

ATTENTION : Un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées.

La production de faux documents entraînera le rejet d'office du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

DROIT AU SEJOUR

Votre n° AGDREF

Si vous n'avez pas encore de numéro AGDREF, vous devez renseigner 0.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Prendre un rendez-vous - Titre de séjour "Immigration pro
Où trouver mon N° étranger/AGDREF Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour. Il commence généralement par le numéro de département ou par 99.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie recto verso de votre titre de séjour ou de votre visa
Quel est le fondement principal du titre de séjour sollicité ? Vous devez choisir ici le type de titre de séjour que vous souhaitez en premier choix. Si vous ne trouvez pas le titre souhaité dans les choix proposés, cela signifie que votre demande relève soit du téléservice ANEF soit d'un autre type de rendez-vous. Nous vous invitons alors à consulter le site Internet des services de l'Etat en Seine-Maritime pour bien identifier les démarches à effectuer.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Salarié (L. 421-1)
Travailleur temporaire (L. 421-3)
Entrepreneur / profession libérale (L. 421-5)
Stagiaire (L. 421-30)
Étudiant recherche d'emploi / création d'entreprise (L. 422-10)
Mineur non accompagné pris en charge par l'ASE entre 16 et 18 ans (L. 435-3)
Scientifique (Accord franco-algérien)
Cocher cette case s'il s'agit d'une demande de changement de statut vers un titre de séjour immigration professionnelle Cochez la mention applicable Oui Non
Observations
ADRESSE
Adresse Lieu où vous résidez actuellement

JE CERTIFIE VIVRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN OU DE DIEPPE

Vous devez résider dans l'arrondissement de ROUEN ou de DIEPPE pour être reçu et déposer une demande en préfecture de ROUEN.

- Si vous habitez au HAVRE, vous devez vous adresser à la sous-préfecture du HAVRE ;
- Si vous habitez dans un autre département, vous devez vous adresser à la préfecture de votre département de résidence.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Prendre un rendez-vous - Titre de séjour "Immigration pro Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.
Cochez la mention applicable Oui
Non